Conseil Municipal du 21 novembre 2018

Convocation du 04 janvier 2018

Présents: Henri BONADA, Michel PATIN, Blandine MUTEL, Anne-Marie VENET, Joyce

CHETOT, René ROBERT

Absentes excusées : Loïc MUZEL et Josette Granier.

Approbation du compte rendu du Conseil du 3 octobre 2018

Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Droit à tirage Syndicat de Villerest.

Mr le Maire indique que, par l'intermédiaire de notre adhésion au Syndicat du Barrage de Villerest, celui-ci, en contrepartie, effectue l'entretien des chemins et sentiers ruraux de bord de Loire.

La convention proposée par le syndicat, est la continuité des précédentes et ce, pour les années à venir.

Les conseillers présents donnent quitus à Mr le Maire pour signer la convention proposée.

Fonds de commerce auberge.

Mr le Maire indique que la vente aux enchères du fonds de notre auberge aura lieu le 7 décembre 2018. Si celle-ci s'avère infructueuse, Mr le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à racheter le fonds et certains accessoires, au nom de la commune, pour une somme plafond de 10 000€.

D'autre part, Mr le Maire indique qu'après la vente du fonds aura lieu la vente du matériel, d'après l'inventaire effectué par le commissaire-priseur qui ne tient pas compte de celui effectué lors de la signature du bail précaire précédent le bail commercial et non intégré dans celui-ci.

Des lettres recommandées adressées au liquidateur et au commissaire-priseur précisant cet état de fait leur ont été envoyées pour corriger cet inventaire. La commune se positionnera sur l'achat de certains matériels mis en place par l'ancien propriétaire du fonds.

Accord unanime des conseillers présents tant sur la somme maximum pour l'achat du fonds que sur l'achat éventuel de matériel nécessaire au bon redémarrage de notre auberge.

Convention CDG 42 pour l'établissement des dossiers retraite.

Mr le Maire rappelle que le centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire est tenu d'accomplir des prestations obligatoires pour le compte des collectivités qui lui sont affiliées. De plus des services optionnels peuvent être proposés, ce qui est le cas en ce qui concerne l'établissement des dossiers retraite.

Mr le Maire propose donc au conseil de charger le CDG 42 de prendre en charge l'établissement complet des dossiers CNRACL de notre collectivité à compter du 1er janvier 2019 et ce pour les 4 ans à venir. Accord unanime des membres du conseil présents.

Signalétique l'Orée Fleurie.

Mr le Maire indique que nous devons prévoir la signalétique de notre Etablissement Rural d'Animation. L'ancienne plaque ne semble pas adaptée à la nouvelle salle, tout du moins sur la façade nord, un autre positionnement paraît souhaitable. Un « artiste » local sera sollicité pour la signalétique sur le pignon nord de la salle.

Accord unanime des conseillers présents.

Informations Forez-Est.

▶ Optimisation fiscale : La commune participera avec l'aide gratuite de la cellule de contrôle de gestion de Forez-Est à la mise à plat des taxes d'habitations communales. L'accès au logiciel de la DDFiP (Direction

Départementale des Finances Publiques) et la visualisation par Google Earth ou Map, permettra à la CCID (Commission Communale des Impôts Directs) de prendre position par rapport à certains dossiers.

Il n'en coûtera à la commune que 150€ : le coût de maintenance du logiciel mis à notre disposition par la DDFiP.

▶ RGPD

Le Règlement Général de la Protection des Données est obligatoire depuis le 25 mai 2018. Il s'appliquera à la mairie de Pinay, lors de la mise en place de la mutualisation avec Forez-Est.

▶ Subventions régionales

Le prochain Contrat Ambition Région (CAR) s'étalera de 2020 à 2024, les dossiers seront ä déposer en fin 2019. Mr le Maire propose au conseil le projet d'aménagement de notre auberge. Pour cela il prendra contact avec le service tourisme du département et Forez-Est, car ce projet d'intérêt communautaire pourrait être aussi soutenu par le département.

Aucune objection des conseillers présents.

► Zones blanches réseau mobile

Après discussion, la totalité de notre commune est considérée « zone blanche » et sera soutenue ainsi par l'intercommunalité dans le cadre du recensement de ces zones.

Questions diverses

- La commune pour cet hiver 2018/2019 n'installera pas de barrières à neige, sur les chemins et prendra toute disposition pour que le déneigement soit efficace.
- Un état des lieux de notre circuit « PAR MONTS ET PAR EAU » de 12 Km a été réalisé par les services de Nature et Patrimoine (ex Office Montagnes du matin) afin qu'il paraisse à compter de 2019 dans le guide intercommunal RANDONNEZ EN FOREZ EST. Son état d'entretien et de signalétique est satisfaisant. Quelques ajustements seront faits cet hiver.
- La rencontre annuelle des Pinayons(es) de 70 ans et + se fera le 15 Janvier à la salle l'Orée Fleurie, sous forme d'un repas, suivant le sondage effectué.
- Les résultats du concours des maisons fleuries organisé par Nature et Patrimoine ont donné lieu à une réception le samedi 24 Novembre à Salvizinet. Pour Pinay dans la catégorie « bord de route » Raymond DERPET et Juliette CAPITAN ont obtenu respectivement le 1^{er} et 2^{ème} prix, catégorie « entrée de maison » Mme et Mr DUBESSY ont été cités, ainsi que Mme et Mr DARMET dans la catégorie « balcon ». Félicitations aux lauréats.
- Renouvellement des chaises de la salle l'Orée Fleurie : Il a été convenu que cet achat sera reporté sur le budget 2019. Suite à la présentation de 3 propositions par Mme Venet, l'achat de 150 chaises se fera auprès de l'entreprise HENRI JULIEN pour un montant total de 4068€ TTC

Prochaine réunion : mercredi 5 décembre 20h30 en mairie.